



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt trois, le six juin**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : Mme Françoise POCK, M. Stéphane SOLER, M. Jean-Philippe AUBERT.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : Mme Françoise POCK en faveur de Mme Hélène BARATHIEU, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Joëlle COLLOCA, M. Jean-Philippe AUBERT en faveur de M. Vincent PELAQUIE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Monsieur DE VITA Antoine se présente comme secrétaire. Il est élu à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Subventions aux associations

Madame le Maire distribue à l'assemblée le tableau récapitulatif des subventions. Madame BESSON et Monsieur COGAN présentent et expliquent les montants et critères d'attributions des sommes allouées aux associations ainsi que les attributions complémentaires.

Mme BESSON et Mme LINDER se retirent au moment du vote.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

2) Approbation du règlement intérieur du CMJ - Conseil Municipal des Jeunes

Madame le Maire complète par distribution les documents manquants et présente les différents articles qui régissent le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes. Madame Le Maire rappelle les dates importantes du CMJ depuis son élection. Monsieur DANIEL précise qu'un livret présentant les missions du CMJ a été remis aux élèves et que le règlement intérieur a été lu et argumenté avec les élèves et leurs tuteurs légaux.

Monsieur DANIEL résume la première séance du CMJ du 23.05.2023 pour les élus qui n'étaient pas présents.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

3) Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales pour la période 2023-2026

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la mission et le fonctionnement de la commission ainsi que sa règle de nomination et précise également que les membres sont élus pour trois années.

Madame POSTEL ne souhaitant pas poursuivre au sein de la commission, Monsieur ALBE est désigné à sa place.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Délibération portant désignation spéciale d'un membre habilité à signer les autorisations d'urbanisme lorsque le Maire est empêché

Madame le Maire présente le sujet à l'assemblée et précise que l'article L 422.7 du code de l'urbanisme permet la désignation d'un membre du conseil municipal autre que le Maire ou les adjoints pour signer les documents d'urbanisme où le Maire serait intéressé.

Madame le Maire propose Madame LINDER Jacqueline pour remplir cette fonction.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Demande de subvention à la région : Soutien à la rénovation d'équipements sportifs

Madame le Maire présente le sujet concernant le boulodrome.

Une modification par rapport aux travaux initialement prévus a dû être réalisée et cela nécessite un avenant au devis initial. Le nouveau montant HT doit être validé par le conseil municipal de manière à être inscrit sur la demande de subvention.

Il n'y a pas de questions supplémentaires sur le sujet.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Demande de subvention FIPD - Installation de vidéoprotection.

Madame le Maire rappelle que les demandes de subventions au titre du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) ont fait l'objet de plusieurs délibérations. La demande au titre du programme S concernant le dispositif de vidéosurveillance du groupe scolaire n'a pas été retenu. Il convient donc de regrouper l'ensemble des équipements du dispositif sur une seule demande de subvention toujours au titre du FIPD.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

7) Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 : Performance énergétique logements communaux.

Madame le Maire rappelle que les subventions au titre du Fonds Vert concernent essentiellement les rénovations énergétiques. Elle indique que sur la précédente délibération apparaissait les travaux sur la rénovation du DOJO, qu'il convient de retirer de la nouvelle demande. Elle précise également que pour obtenir la subvention, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic énergétique, voire un comparatif avant-après qui permettrait de vérifier la bonne exécution et surtout la bonne utilité des travaux. A ce titre Madame Le Maire précise que sur trois logements, le comparatif fait apparaître une amélioration de 48 % de la performance énergétique. Le besoin de travaux était donc primordial et apportera à nos locataires un confort et une économie au quotidien.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

8) Questions diverses

a) RD 101 :

Madame le Maire rappelle l'historique du projet et précise que nous étions dans l'attente d'un nouvel estimatif des travaux concernant le platelage composite qui constituera la partie trottoir sur fossé. Suite à la réception de celui-ci, il apparaît une augmentation du coût d'environ 3 000 euros HT. Ce qui porte le projet à 422 836.50 euros HT. Mme le Maire précise que le dossier de consultation des entreprises va être lancé, pour un démarrage des travaux à l'automne. Une réunion avec les riverains sera organisée.

b) Diagnostic de l'état sanitaire de l'Ermitage de Mayran :

Madame le Maire présente à l'assemblée un power point sur le dossier Mayran et remet à chaque élu un récapitulatif des travaux à faire. Dans ce sujet, il est présenté la chronologie des travaux sur le site ainsi que les nombreux désordres existants ce jour. Mme Le Maire rappelle que Mme WELISCH architecte du patrimoine accompagne la commune dans les diagnostics, dans l'estimation du montant des travaux ainsi que dans la demande de subventions. A ce jour, les travaux de restauration de l'ermitage et de la chapelle s'élèvent à environ 700 000 Euros. Un phasage en deux ou trois tranches est possible, ce dernier augmentera le coût total. Il faudra établir plusieurs dossiers de demandes de subventions auprès de la DRAC, du Département, de la Région et autres... et également un projet participatif.

c) Aménagement de la garderie :

Madame le Maire soumet à l'assemblée un power point de présentation concernant le projet d'aménagement de la garderie réalisé par Madame GOUGIS, architecte d'intérieur. Le souhait de proposer un espace plus confortable et fonctionnel avec la présence d'espaces de jeux et de détente, tout en travaillant sur l'espace, les couleurs, les matières permet une optimisation des deux salles existantes. Un accès PMR est également prévu dans la salle ainsi qu'une adaptation des toilettes. Le budget prévu se situe aux alentours de 100 000 Euros. Des remarques ont été notées.

d) Éclairage public :

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux concernant l'éclairage public ont commencé. Elle précise à cette occasion, l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Vert d'un montant de 60 973 Euros, soit 30% du montant des travaux.

e) Forage du stade :

Les travaux concernant le forage au stade sont terminés. Une nouvelle pompe sera installée ainsi qu'un nouveau dispositif d'aspergeurs adaptés au débit du forage. Un nouveau dispositif d'arrosage dit "intelligent" sera également installé. Le déclenchement se fera par sonde. Ce nouvel équipement permettra d'utiliser la ressource en eau de façon optimum.

f) Travaux d'enfouissement :

Les travaux d'enfouissements des réseaux de Palus se poursuivent.

g) Vidéosurveillance :

L'installation du dispositif se poursuit avec la pose des caméras du City Park.

h) Question de Monsieur ALBE concernant le devenir du foyer :

Madame le Maire confirme le souhait de création de logements dit "sénior" avec un espace de convivialité et d'échanges. Le projet fera appel à un architecte pour la conception et le chiffrage du projet.

i) Conférence de jeudi 8 juin 2023

Monsieur ALBE au travers de la commission EPCDEV présentera avec Monsieur PANIER une conférence sur les anciens commerces de la commune.

j) Une question sur les limitations de vitesse sur la route des Vignerons avant et après Palus a été présentée.

k) Monsieur Le Maire fait lecture de remerciements suite au décès de Monsieur Paolo BUFI.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23H00